

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sauf stipulation expresse, les présentes conditions générales de ventes constituent le socle de la relation commerciale entre notre société, NIORT FRERES DISTRIBUTION et son client, sans restriction ni réserve, lors de la vente de marchandises ou la fourniture de services. Elles priment sur toutes autres conditions générales d'achat appliquées éventuellement par le client. La communication des présentes est systématique à l'ouverture d'un compte client et sont reproduites pour tout autre client sur chaque document commercial (devis, bon de livraison, bon de commande, facture). Notre société les communique sans délai sur simple demande. En tout état de cause, nos conditions générales de vente sont présumées acceptées tacitement, sans réserve, en cas de relation commerciale établie ou, pour tout nouveau client, si ce dernier n'en fait pas expressément mention contraire. Notre société est en droit d'y apporter toute modification qui lui paraîtrait utile.

1- COMMANDE :

Tous renseignements et descriptions figurant sur les catalogues, tarifs et supports commerciaux sont fournis qu'à titre indicatif. Les conditions de commande sont fermes lors de l'établissement du devis ou du bon de commande. Tout produit spécialement commandé pour un client nécessite le paiement préalable d'un acompte, lequel ne sera pas restitué en cas d'annulation à l'initiative du client. En tout état de cause, notre société est en droit de solliciter tout document permettant d'évaluer le risque financier potentiel du client et se réserve le droit de refuser une commande, de l'annuler ou d'imposer des conditions particulières de règlement.

2- LIVRAISON ET TRANSFERT DE RISQUES :

Les délais de livraison communiqués de bonne foi par notre société ne sont qu'indicatifs. Le retard de livraison ne peut justifier l'annulation de la commande, ni engager la responsabilité de notre société ou la rendre redevable d'un quelconque dédommagement. Des frais de transport peuvent être répercutés au client lorsque notre société se voit contrainte de solliciter un transporteur tiers ; le client en sera nécessairement averti lors de l'établissement du devis ou du bon de commande. En cas de mise à disposition, la marchandise doit être récupérée dans les plus brefs délais par le client. Si toutefois la marchandise ne serait pas retirée sous 7 jours, notre société sera en droit d'annuler la commande. Nonobstant les stipulations de la clause de réserve de propriété en faveur de notre société, les risques de perte et de détérioration des produits vendus sont transférés à l'acheteur au moment de la livraison.

3- PRIX ET TAXES

Sauf accord formel écrit, les marchandises et services sont facturés au prix en vigueur au jour de l'expédition ou de la mise à disposition, même pour les soldes de commandes. Notre société pourra être amenée à faire fluctuer les prix, à la hausse ou à la baisse, des marchandises et prestations commercialisées. En sus des prix des biens et services, une participation fixe aux frais logistiques pourra être ajoutée en pied de facture, dont le montant est susceptible d'être révisé. Des frais de gardiennage pourront en outre être facturés lors de la réalisation de prestations par nos ateliers. Nos tarifs s'entendent nets et hors taxes, lesquelles sont payées sur les débits. Notre société pourra répercuter immédiatement toute nouvelle taxe ou équivalent obligatoire ainsi que toute variation de taxe déjà en vigueur, susceptibles d'être imposées par la législation.

4- CONDITIONS DE PAIEMENT :

Sauf accord contractuel, nos factures sont payables comptant au jour de livraison de la marchandise ou de la réalisation de la prestation. En cas d'accord de paiement à échéance (dans la limite d'un délai de 45 jours net après la date d'émission de la facture récapitulative), un plafond de découvert peut être fixé. L'atteinte de ce plafond déclenche une demande de règlement anticipé, suspendant les livraisons ou déclenchant des livraisons payables au comptant jusqu'au règlement intégral de l'échéance initiale, en principal et intérêts. En cas d'échéances accordées, le paiement anticipé ne donne lieu à aucun escompte de notre part. A défaut de règlement intégral à échéance, et sans mise en demeure préalable, des pénalités pour paiement tardif s'ajouteront à la créance principale, correspondant au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne en vigueur, majoré de 10 points. Le client sera en outre redevable d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros, sans formalité préalable, conformément à l'article L.441-10 du Code de commerce, ainsi que des frais bancaires de rejet résultant de l'impayé. Ce défaut de paiement pourra également entraîner une suspension des livraisons en cours et une exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues par le client.

5- RESERVE DE PROPRIETE ET DROIT DE RETENTION :

Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. Le transfert de propriété au bénéfice de l'acheteur n'intervient qu'après paiement effectif et intégral du prix, en principal et en intérêts. En cas de non règlement à l'échéance, et malgré mise en demeure du client de remplir son obligation, la vente est résolue de plein droit et les marchandises doivent être restituées immédiatement sur première demande. Notre société bénéficie en outre d'un droit de rétention, prévu à l'article 2286 du Code civil, en cas de prestations réalisées restées impayées après mise en demeure du client. Ce droit étant réel et opposable à tous, notre société serait en droit de facturer en sus au client des droits de gardiennage.

6- RETOURS DE MARCHANDISES :

Les demandes de retour doivent être formulées par le client sur le site internet dédié à cet effet, sous un délai maximal de 90 jours à compter de la date de réception de la marchandise. Aucun retour ne peut être réalisé sans autorisation préalable de notre société, ni accepté au-delà de ce délai de trois mois. Les marchandises doivent nous parvenir en parfait état, sans avoir été ni montées ni utilisées, dans leur emballage d'origine. L'avoir en remboursement du retour de pièce ne sera établi qu'après vérification de l'encaissement effectif de la facture d'origine. Le montant du remboursement sera dégressif d'un abattement de 10% si le retour intervient entre 30 jours et 60 jours à compter de la réception de la marchandise, puis de 20% si le retour intervient au-delà des 60 jours jusqu'à expiration du délai de reprise. En cas d'emballage détérioré, notre société se réserve le droit d'appliquer un abattement de 20%. En tout état de cause, si la marchandise est issue d'une commande spécialement réalisée pour le client, nous serions susceptibles de répercuter au client une décote plus importante, correspondant à celle qui nous est appliquée par notre fournisseur.

7- GARANTIE ET RESPONSABILITE :

Notre responsabilité et notre garantie ne pourront être invoquées que si le client a exécuté les obligations qui lui incombent concernant le paiement de la facture d'origine. La durée légale de la garantie de conformité, et de la garantie contre les vices cachés au bénéfice du client non-professionnel, court à partir de la mise à disposition des marchandises ou services. Le client devra nous en informer par écrit et retourner le produit dans l'état dans lequel il a été servi avec l'ensemble des éléments le composant. En tout état de cause, la garantie est exclue et notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du produit ou de force majeure.

8- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Notre société conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos, logos, dénominations, marques et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués, reproduits, utilisés ou apposés sans son autorisation écrite. Par ailleurs, conformément à l'article L713-6 du Code de propriété intellectuelle, notre société est contrainte d'utiliser des marques déposées par des fabricants tiers à titre de référence nécessaire pour qualifier la destination de certains produits. En aucun cas, cette utilisation ne peut entraîner une confusion quant à l'origine desdits produits.

9- CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE :

Conformément aux dispositions de l'article L.441-1 du Code de commerce, notre société pourra accorder des conditions particulières de vente, pouvant déroger à tout ou partie des présentes conditions générales de vente, pour autant que ces conditions particulières soient justifiées par une contrepartie réelle, dont la réalité, à tout le moins potentielle, devra être préalablement démontrée par le Client. Ces conditions particulières donneront lieu à la conclusion d'un accord écrit, à durée déterminée et révisable, venant compléter les présentes.

10- FORCE MAJEURE

Notre société ne pourra être tenue pour responsable de l'inexécution ou de l'exécution tardive de ses obligations, telles que décrites dans les présentes, en cas de survenance d'un événement imprévisible et ne résultant pas de notre volonté, constitutif d'un cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil.

11- PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, complétée par le règlement général sur la protection des données (RGPD), notre société pourra être amenée, pour les besoins inhérents à son activité commerciale, à collecter, traiter ou transférer des données à caractère personnel du client. Le client dispose d'un droit de consultation, de modification, de limitation, de rectification et de suppression des données qui le concerne. Pour l'exercice de ses droits, ou pour toute question relative à la gestion desdites données personnelles, le client pourra contacter le Délégué à la protection des données par courrier électronique à l'adresse suivante : service-client@niortfreres.fr ou porter toute réclamation auprès de la CNIL.

12- RECLAMATION

Une procédure de réclamations et appels (activités réglementées) est à la disposition des clients aux différents comptoirs et réceptions ateliers des sites de notre société, prompt à y répondre dans les plus brefs délais. Dans le cadre des activités réglementées, les données confidentielles peuvent être mises à disposition des auditeurs, internes ou externes, et des autorités compétentes.

13- LITIGE, DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les rapports juridiques entre le vendeur et l'acheteur sont soumis au droit français, à l'exclusion de toute autre législation étrangère. En cas de litige pouvant survenir entre l'acheteur et le vendeur, relatifs aux présentes conditions générales de vente et aux relations commerciales en découlant, les parties s'engagent à rechercher une issue amiable. Conformément à l'article L612-1 du Code de la consommation, le client non-professionnel a par ailleurs la possibilité de recourir à une procédure de médiation, par l'intermédiaire du service de médiation de la Fédération Nationale Automobile, à initier par voie postale à l'adresse suivante : *Médiateur FNA – Immeuble Axe Nord, 9-11 avenue Michelet 93583 SAINT OUEN CEDEX*. A défaut de solution amiable, les tribunaux du siège du vendeur sont seuls compétents pour connaître desdits différends, même en cas d'assignation ou d'appel en garantie, d'intervention forcée, de pluralité de défendeurs, de paiement par effet de commerce, de procédure en injonction de payer ou de procédure sur requête ou en référé.

Nom du signataire : _____

Qualité du signataire :

DATE

CACHET

SIGNATURE